



Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018

Assemblée générale statutaire AAAA sise au Centre de l'Espérance - Genève

Intervenants 4A : M. Jean-Luc de Moerloose (JLM)
M. Jacques Steiner (JS)
M. John Roth (JR)
M. Jean Casagrande (JC)

Collaborateurs Swiss Risk Care : M. Yvan Roux (YR)
M. Stéphane Buff (SB)

Excusés : M. Yves Dottrens, M. et Mme Jean-Paul et Françoise Rard, M. Milou Borsky, M. Daniel Favre

Séance ouverte à 19h00 :

1. Introduction sur la période 2018 par le Dr. Jacques Steiner et le Dr. Jean-Luc de Moerloose.

JLM remercie chacun(e) pour sa présence et passe la parole à JS en raison d'une extinction de voix.

JS explique qu'en 2018 le comité s'est réuni plusieurs fois. Des changements sont intervenus chez Swiss Risk Care : M. Thierry Chardonnens, directeur, a laissé sa place à M. Yvan Roux et Mme Alexandra Buillard, notre interlocutrice, a laissé aussi sa place à M. Stéphan Buff. Une présentation plus détaillée suit.

2. Adoption du PV de l'AG du 8 novembre 2017 par M. Jean Casagrande

JC demande si quelqu'un souhaite la relecture du PV de l'assemblée générale de l'an dernier.

Personne ne se manifestant le PV est considéré comme approuvé à l'unanimité.

3. Bilan de notre collective AAAA par M. Yvan Roux

YR prend la parole et fait un petit retour en arrière en rappelant l'historique d'Unirisc créé par M. Thierry Chardonnens et qui, au début, employait 40 personnes. Maintenant c'est une nouvelle entité, Swiss Risk Care, qui continue à nous conseiller et nous épauler avec un personnel de 250 collaborateurs.

M. Thierry Chardonnens, fondateur d'Unirisc, a quitté la société et à l'époque il avait engagé Mme Alexandra Buillard, chargée de la Help Desk. Aujourd'hui c'est M. Stéphane Buff qui reprend ce rôle.

Question : Que sont devenues ces deux personnes ?

Réponse : M. Thierry Chardonnens, fondateur de Swiss Risk Care a quitté la structure, vendu ses parts afin de prendre sa retraite.

Mme Alexandra Buillard, suite à des ennuis de santé a arrêté son activité chez Swiss Risk Care.

Le bilan de notre collective LaMal sera bref puisque c'est une assurance légale sans possibilité d'obtenir des avantages.

Pour l'assurance complémentaire l'accord cadre passé pour 4A a subi beaucoup de changements. Initialement, les assurés qui étaient chez INTRAS sont maintenant répartis chez CSS – Groupe Mutuel – Helsana.

Avec ces trois groupes en faible quantité et avec une moyenne d'âge avancée il était indispensable de les grouper avec d'autres collectives gérées par Swiss Risk Care afin de faire bénéficier les membres de 4A d'avantages.

L'année dernière lors d'une discussion avec la CSS, cette dernière a clairement dit qu'elle n'était plus intéressée à conserver ce contrat en mettant en avant les directives de la Finma pour obtenir un groupe homogène, ce qui n'était pas le cas. A force de discussion un compromis a été trouvé afin que tous les assurés 4A conservent la classe d'âge d'entrée. Les personnes ne travaillant plus perdent le 10% de rabais de prime.

Cependant les personnes ayant atteint l'âge de la retraite et qui travaillent encore peuvent produire auprès de leur caisse maladie complémentaire un document attestant qu'ils cotisent toujours à l'AVS et conserver ce rabais de prime.

Tous les assureurs face à une collective mettent maintenant en avant la crainte que la Finma n'intervienne.

Nos trois contrats sont désormais fermés, nous ne pouvons ainsi plus avoir de nouveaux membres. La Finma ne veut plus de contrats collectifs et ne souhaite plus d'avantages pour certaines catégories telles que sexe, âge. Avec 4A nous avons le même tarif tous sexes confondus, ce qui sauf erreur n'est plus le cas. Pour eux chacun et chacune devraient avoir un tarif similaire.

Swiss Risk Care va essayer de conserver ces avantages pour ces trois contrats.

Question : JS demande des chiffres pour notre groupe notamment sur la sinistralité.

Réponse : YR répond qu'on peut la chiffrer quand on est seuls mais comme nous sommes maintenant mutualisés, une sinistralité de 4A ne peut plus se calculer de ce fait.

JS est dubitatif car nos membres sont clairement identifiés.

Question : Si nous sommes mélangés à d'autres personnes, ces derniers ont-ils des rabais de prime, classe d'âge d'entrée bloquée comme Intras.

Réponse : Ces personnes n'ont pas ces avantages, aussi JS aimerait quand même avoir un aperçu du résultat de notre collective.

JLD souligne que nous avons intérêt à nous regrouper afin de faire baisser l'âge moyen.

YR ajoute que CSS peut utiliser son droit de résiliation unilatéral si nous restons seuls. Swiss Risk Care avait d'autres populations ayant le même souci et en fusionnant, les avantages ont été conservés (rabais de primes et classe d'âge d'entrée). Petit à petit des solutions sont cherchées afin d'avoir une situation pérenne.

Question : J'ai deux contrats avec mon fils. Groupe Mutuel a sorti mon fils d'Unirisc mais avec la même prime au Groupe Mutuel.

Réponse : YR répond que c'est possible et c'est un droit acquis et permis de conserver les avantages de 4A.

Chez Helsana une sortie équivaut à une perte de 15% et chez CSS de 10%.

Avec le Groupe Mutuel vous avez trouvé plus d'avantages quand vous avez migré depuis Intras et surtout en **libre passage**. C'est un produit qui avait été conçu pour le groupe 4A.

A ce propos JS met en évidence notre raison d'exister avec notre Helpdesk, c'est une aide importante.

Question : Un retraité CSS peut-il migrer chez Helsana ou CSS ?

Réponse : Le libre passage avait été conclu sans questionnaire de santé pendant 2-3 ans. Maintenant c'est terminé.

Question : Le groupe 4A ne communique pas beaucoup au long de l'année...

Réponse : JLD nuance ce propos car il y eu des réunions de comité mais quand il n'y a rien de particulier à signaler, nous évitons un publipostage onéreux.

Question : Je n'ai pas compris qu'il n'y ait pas la classe d'âge chez Helsana ?

Réponse : SB explique que ça n'existe pas chez Helsana mais qu'un rabais de 15% est octroyé.

YR précise que les assurances fonctionnent en droit privé, ils peuvent faire ce qu'ils veulent.

Question : Cette année j'ai beaucoup utilisé mon assurance, que se passe-t-il, aurais-je une pénalité ?

Réponse : Non, les personnes en bonne santé participent.

YR décrit le fonctionnement de la Helpdesk Swiss Risk Care qui est composée de trois personnes qui parlent toutes français, anglais et allemand. En cas de surcharge une déviation sur un autre groupe de cinq personnes.

Ce groupe de huit personnes sont toutes expertes en assurance maladie et pourront vous conseiller sur les assurances complémentaires et de base.

SB expose la nouvelle activité de Swiss Risk Care, premier courtier en assurance de Suisse, en solutions individuelles d'assurance santé. Ils vous accompagnent si vous souhaitez changer d'assureur en fonction de vos besoins, avec un questionnaire de santé évidemment.

Pour la base ils sont à même de vous conseiller pour trouver dans un panel de sept assureurs la meilleure solution individuelle afin d'optimiser votre couverture.

Avec l'option Telmed, oui on doit donner les renseignements d'un rdv chez le médecin mais ils peuvent aussi conseiller.

Avec Sanatel ils ne posent pas de questions mais conseillent aussi en cas de besoin.

C'est une astuce afin de réduire la prime d'assurance mensuelle et avoir tout de même une assurance qui propose la carte pharmacie afin que les médicaments soient quand même pris en charge.

Assuas prend la parole en la personne de Mme Arce, juriste et présente M. Jaquier, juriste également. Si l'assurance ne paie plus, s'il y a une nécessité l'assurance paie toujours, c'est dans la LaMal.

Dans la base, de plus en plus certains assureurs refusent de prendre en charge les médicaments alors que c'est ancré dans la Lamal. Assuas recourt alors auprès de la Chambre Médicale et jusqu'au Tribunal Fédéral si besoin. Cependant l'Assurance Invalidité et le Service Prestations complémentaires peuvent restreindre certaines prestations.

JS rappelle qu'en division privée ou demi-privée la qualité de soins est identique. Le médecin ne facture pas différemment à Genève. La seule chose qui change c'est la chambre.

Il rappelle la grosse franchise à Fr 5'000.- ou le gros risque reste assuré.

A la question d'un membre sur la cotisation 4A, JS répond qu'elle vous permet de bénéficier du soutien d'Assuas en premier recours, ensuite c'est leur avocat qui prend le relais. Par ailleurs ce fond est là si un jour un gros problème surgit.

4. Développement des actions à entreprendre pour 2019 pour définir notre stratégie 2020

Tout a été évoqué supra sous point 3.

5. Comptabilité 4A par M. John Roth et M. Daniel Favre

Une grosse dépense est intervenue en 2017 avec notre avocat Me Schneider suite à l'intervention de la Finma, soit Fr 3'940.-

Par ailleurs en 2017 les cotisations encaissées représentent la moitié de l'année 2016.

Nous n'avons pas fait de rappel.

L'année dernière la location de la salle à l'espace Louis-Jeantet a coûté Fr 600.- et cette année au Centre de l'Espérance, la location a été ramenée à Fr 180.-

Les comptes ayant été distribués aux membres présents ils sont acceptés à l'unanimité, 0 contre, 0 abstention.

Si quelqu'un trouve la cotisation annuelle de Fr 50.- trop élevée (soit à peine Fr 4.- par mois), il suffit d'informer le trésorier M. John Roth et régler ce qu'il pense.

6. Questions :

Comme elles ont été posées tout au long de l'assemblée, l'ordre du jour est terminé

L'assemblée se termine à 20h45 et est suivie comme à l'habitude par un moment de convivialité et de partage toujours bienvenus.

**Cotisation 2019 : célibataire/personne seule CHF 50.-
Couple/famille CHF 75.-**

Nous joignons un bulletin de versement avec la présente pour la cotisation 2019 payable au 31 mars 2019 en indiquant bien l'année de cotisation concernée.

Pour certains, n'oubliez pas de régler votre cotisation 2018 en le précisant dans votre paiement.

**Si règlement bancaire : IBAN CH79 0900 0000 1761 7701 1
Au nom de : Association Anciens Assurés Accorda – 1000 Lausanne**

<http://www.aaaaccorda.ch>